



Schweizerische Epilepsie-Liga
Ligue Suisse contre l'Epilepsie
Lega Svizzera contro l'Epilessia
Swiss League Against Epilepsy

Seefeldstrasse 84
CH 8008 Zürich
T +41 43 488 67 77
F +41 43 488 67 78

Conditions de participation au concours **« Que sais-tu de l'épilepsie ? »**

I. Généralités

L'organisateur du concours « Que sais-tu de l'épilepsie ? » est la Ligue Suisse contre l'Epilepsie. Toutes les personnes domiciliées en Suisse et âgées de 13 ans révolus sont autorisées à participer. Les mineurs n'y sont toutefois autorisés qu'avec l'accord de leur représentant légal.

II. Règlement du concours

1. Participent au concours « Que sais-tu de l'épilepsie ? » les personnes qui ont effectué le test sur www.epi.ch à la date du 31.07.2016 (à 23 h 59), accepté les conditions de participation et obtenu au moins 60 % du maximum possible de points.
2. Les gagnants seront déterminés aléatoirement.
3. La date limite de participation est fixée au 31.07.2016 (à 23 h 59).
4. Les gagnants seront informés par le biais de l'adresse e-mail ou du numéro de téléphone communiqué. Si un des gagnants ne peut pas être contacté, ou si un gain n'est pas confirmé dans un délai d'une semaine après l'envoi de l'avis de gain, le prix sera transmis à un gagnant désigné en remplacement. Le gain du gagnant initial perd alors sa validité.

III. Prix

Quatre iPhones 6s 16 Go sont mis en jeu.

IV. Droits d'utilisation

Par sa participation au concours « Que sais-tu de l'épilepsie ? », le participant accepte que son nom soit publié sur le site Internet www.epi.ch et dans les éventuels reportages en cas de gain.

V. Conditions complémentaires

1. La Ligue Suisse contre l'Epilepsie se réserve le droit de disqualifier tout participant qui manipule le concours, tente de le manipuler ou enfreint de quelque manière les conditions de participation.



Schweizerische Epilepsie-Liga
Ligue Suisse contre l'Epilepsie
Lega Svizzera contro l'Epilessia
Swiss League Against Epilepsy

Seefeldstrasse 84
CH 8008 Zürich
T +41 43 488 67 77
F +41 43 488 67 78

2. En outre, la Ligue Suisse contre l'Epilepsie peut modifier, suspendre ou annuler le concours, si des forces majeures ou d'autres influences extérieures indépendantes de la Ligue Suisse contre l'Epilepsie l'exigent ou s'il s'avère nécessaire de prendre une telle mesure pour assurer le bon déroulement du concours.
3. En cas de disqualification à la suite d'une infraction au droit suisse et/ou aux présentes conditions de participation ainsi qu'en cas de modification, de suspension ou d'annulation du concours par la Ligue Suisse contre l'Epilepsie, aucun droit de dédommagement vis-à-vis de la Ligue Suisse contre l'Epilepsie n'est reconnu au participant.
4. Aucune responsabilité n'est reconnue pour la perte de données, notamment dans le cadre de la transmission de données ou de toute autre panne technique. La Ligue Suisse contre l'Epilepsie n'est pas responsable de la disponibilité du site www.epi.ch.
5. Aucune correspondance ne sera envoyée concernant le concours. Le paiement des gains en espèces n'est pas possible.
6. Le droit suisse est applicable. La voie juridique est exclue.

VI. Dispositions de protection des données

Par sa participation, le participant accepte que les données transmises soient sauvegardées et traitées pendant la période de l'action, sur ordre de la Ligue Suisse contre l'Epilepsie. Les données seront effacées une fois l'action définitivement terminée. Les données des gagnants resteront stockées dans le cadre des dispositions légales. Elles ne seront toutefois pas accessibles pour d'autres utilisations.